

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 29 février 2024, sous la présidence de M. Alain BAZILLE, deuxième vice-président, en présence de M. Philippe LERAÎTRE, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,

Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'approuver la prise en charge des opérations intégrées au 6^{ème} et 9^{ème} programmes ci-dessous pour un montant total de 4 990 000 € HT selon les clés de financement précisées (mobilisant au maximum 1 827 500 € de participations EPF), sous réserve de l'accord définitif de la Région :

**6^{ème} PROGRAMME
Convention 2022-2026**

Opération	Localisation	Nature de l'intervention	Territoire	Dépense subventionnable	Part Région	Part collectivité	Part EPF Normandie	
Intervention Villes moyennes								
Val Ricard*	Bolbec	Etudes techniques préalables à la déconstruction	Caux Seine Agglo	80 000 €	37,5%	30 000 € 25%	20 000 € 37,5%	30 000 €
*Complément d'enveloppe impliquant un dépassement du seuil de Délégation DG (convention initiale de 120 000€ HT avec 42 000€ de participation EPF)								

**9^{ème} PROGRAMME
Convention 2022-2026**

Opération	Localisation	Nature de l'intervention	Territoire	Dépense subventionnable	Part Région	Part collectivité	Part EPF Normandie	
Interventions MRN, LHSM, CUCLM								
Plateau Dollemard	Le Havre	Travaux de déconstruction	Le Havre Seine Métropole	600 000 €	30,0%	180 000 € 40%	240 000 € 30,0%	180 000 €
Zone de compensation de crues	Harfleur	Travaux de déconstruction	Le Havre Seine Métropole	300 000 €	30,0%	90 000 € 40%	120 000 € 30,0%	90 000 €
Sous total				900 000 €		270 000 €	360 000 €	270 000 €
Intervention Villes moyennes								
Ancien camping	Portbail	Travaux de déconstruction	CA du Cotentin	200 000 €	37,5%	75 000 € 25%	50 000 € 37,5%	75 000 €
Labelle	Saint Pierre du Vauvray	Travaux de déconstruction	CASE	1 400 000 €	37,5%	525 000 € 25%	350 000 € 37,5%	525 000 €
Salle Foch	Saint James	Travaux de déconstruction	CA du Mont Saint Michel Normandie	400 000 €	37,5%	150 000 € 25%	100 000 € 37,5%	150 000 €
Regnaut	Coutances	Travaux de déconstruction	CC Coutance Mer et bocage	900 000 €	37,5%	337 500 € 25%	225 000 € 37,5%	337 500 €
Holophane	Les Andelys	Etude pré-opérationnelle	Seine Normandie Agglomération	160 000 €	37,5%	60 000 € 25%	40 000 € 37,5%	60 000 €
Sous total				3 060 000 €		1 147 500 €	765 000 €	1 147 500 €
Intervention Autres territoires								
Ancien camping	Quiberville	Travaux de déconstruction	CC Terroir de Caux	600 000 €	40%	240 000 € 20%	120 000 € 40%	240 000 €
Ancien Garage	Mortrée	Travaux de déconstruction	CDC des Sources de l'Orne	350 000 €	40%	140 000 € 20%	70 000 € 40%	140 000 €
Sous total Friches				950 000 €		380 000 €	190 000 €	380 000 €
Total interventions programme 9				4 910 000 €		1 797 500 €	1 315 000 €	1 797 500 €

D'autoriser le Directeur général à signer les conventions associées au 6ième et 9ième programmes, et éventuels avenants dans la limite de la participation de l'EPF Normandie ici présentée.

D'autoriser le Directeur général à signer la convention « Holophane » aux Andelys, intégrant la substitution temporaire de l'EPF Normandie à la Région dans l'attente de sa délibération, prévue au 15 avril et pour laquelle un avis favorable a été donné en commission technique ainsi qu'une autorisation de démarrage anticipé.

Le deuxième Vice-Président du Conseil
d'Administration de l'E.P.F. Normandie,

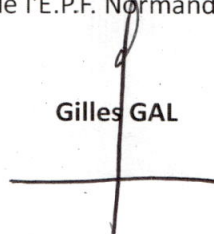
Alain BAZILLE



Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL



12 MARS 2024

**Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales**



Philippe LERAÏTRE

